



Avis public

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

District électoral de Marie-de-l'Incarnation

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 16 août 2022 à 19 h 00**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur une demande d'usage conditionnel.

La nature de la demande vise à autoriser l'usage dérogatoire de remplacement « 6573 Service en santé mentale (cabinet) » en permettant au demandeur d'installer un cabinet de psychologue en remplacement de l'actuel bureau d'architectes.

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 1 209 341 du cadastre du Québec. Il est situé au 473 de la rue Radisson.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 23 juillet 2022

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002